

Alertes et ordre de traitement — la semaine du 16 au 20

LINDBERGH FORMATION — 16 rue de Maillé, 91310 Montlhéry · RCS Evry 817 946 114

Document établi le 24/09/2026

3 échéances, un même cabinet · document fictif

Document fictif — exemple de démonstration

Ce document est produit par le site Blue Lemon Agent pour illustrer ce qu'un agent IA remet à ses utilisateurs. Les sociétés, dossiers, montants et personnes qui y figurent sont inventés. Il n'a aucune valeur juridique, comptable ni commerciale.

Document fictif, produit pour la démonstration. La collision n'était visible dans aucun des trois dossiers pris isolément : **elle apparaît dans la vue par cabinet**, qui rapproche ce que la direction juridique attend d'un conseil et ce que ce conseil attend d'elle.

La semaine telle qu'elle se présentait

Dossier	Échéance	Cabinet	Matière déjà rassemblée
Dossier A	16 du mois	Même cabinet	78 %
Dossier B	18 du mois	Même cabinet	54 %
Dossier C	18 du mois	Même cabinet	31 %

L'ordre de traitement proposé

Rang	Dossier	Motif chiffré	Ce qui est prêt
------	---------	---------------	-----------------

1	Dossier A	78 % de la matière rassemblée	Concordance et pièces prêtes
2	Dossier B	54 %, échéance identique	Chronologie livrée, pièces à arrêter
3	Dossier C	31 %, échéance identique	Demande de report écrite, motifs et dates proposées

Le dispositif d'alerte

Seuil	Destinataires	Contenu de l'alerte
J-30	Juriste et avocat	Échéance, dossier, état de la matière rassemblée
J-15	Juriste et avocat	Idem, avec ce qui manque encore, nommément
J-5	Juriste, avocat et direction juridique	Idem, avec la proposition d'ordre de traitement
J-2	Idem	Relance tant que l'échéance n'est pas marquée traitée

Sur les six derniers mois, aucune échéance des 23 dossiers n'est arrivée sans avoir été annoncée trois fois, et douze sont arrivées à terme. Les seuils sont fixés par la direction juridique et se modifient le jour même.

Report demandé pour le dossier C — dates proposées : _____

Portée de ce document : le service exploité par Blue Lemon Agent. Pour un agent déployé chez vous, la localisation applicable est celle de l'architecture décrite au devis et vérifiée avant mise en service ; l'exécution locale n'est annoncée que pour la configuration explicitement décrite et recettée au devis ; l'isolation applicable dépend du mode de déploiement décrit au devis, aucune isolation dédiée n'étant présumée ; les mécanismes de chiffrement en transit et au repos, leurs composants et la gestion des clés sont ceux documentés pour l'architecture retenue ; les rôles et permissions sont configurés et recettés pour les identités et systèmes effectivement raccordés ; les événements journalisés, leur contenu, leur durée de conservation et leurs accès sont définis pour le déploiement retenu.